

COMMUNIQUÉ POST ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE WAFASALAF

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de WAFASALAF, Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, au capital de 113.179.500 dirhams, dont le siège social est situé au 72, angle rue Ram Allah et Boulevard Abdelmoumen Casablanca, inscrite au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 48.409, agréée par Arrêté du Ministre des Finances n° 1211-96 en date du 18 juin 1996, s'est réunie le lundi 30 mai 2022 à dix heures, au siège social situé au 72, angle rue Ram Allah et boulevard Abdelmoumen, Casablanca, sous la présidence de Monsieur Ismail DOUIRI, Président du Conseil de surveillance :

L'Assemblée a adopté à la majorité toutes les résolutions qui lui ont été présentées.

L'Assemblée Générale réunie a ratifié :

- le renouvellement d'un nouveau mandat des membres du Directoire ;
- le montant des jetons de présence est de 500 000 *DH Nets à allouer aux membres du Conseil de Surveillance pour l'année 2022.

* étant entendu 25 000 Euros Nets pour le membre indépendant devant être rémunéré en euros et 250 000 Dirhams Nets pour le membre indépendant rémunéré en Dirhams.

Les états de synthèse relatifs à l'exercice 2021 certifiés par les commissaires aux comptes et publiés préalablement à la tenue de cette Assemblée Générale Ordinaire accompagnés du rapport résumé des Commissaires aux Comptes n'ont subi aucun changement.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Assemblée Générale Ordinaire a :

- approuvé, dans leur intégralité, tous les actes de gestion accomplis au cours de l'exercice 2021 ;
- donné aux membres du Directoire au titre de leur gestion de l'exercice 2021 et aux membres du Conseil de Surveillance au titre de leur mission, quitus entier et définitif ;
- donné décharge aux commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mission au titre du même exercice 2021.

L'Assemblée a décidé la distribution des dividendes aux actionnaires pour un montant de 300 004 900,65 dirhams à raison de 265.07 dirhams par action. Leur paiement aura lieu à compter du 1^{er} juillet 2022.

Casablanca, le 15 juin 2022